Aleph. Langues, Médias et Sociétés Vol. 13, n° 3, juin 2026
ISSN : 2437-1076 · e-ISSN : 2437-0274

ERIHPLUS
EUROPEAN REFERENCE INDEX FOR THE HUMANITIES AND SOCIAL SCIENCES

Revue de catégorie B
مجلة مصنفة في الفئة ب

DOAJ
DIRECTORY OF OPEN ACCESS JOURNALS

La modification du nom propre dans les textes journalistiques algériens d'expression française

تعديل الاسم العلم في النصوص الصحفية الجزائرية المكتوبة باللغة الفرنسية

The modification of proper names in French-speaking Algerian journalistic texts

Hania Akir
Université Abderrahmane Mira de Béjaïa
Campus Aboudaou, route n° 9, 06000 Béjaïa, Algérie
hania.akir@univ-bejaia.dz
https://orcid.org/0000-0002-1835-5155

Date de réception	Publication numérique	Archivage ASJP
30/05/2025	13/09/2025	19/06/2026

Référence électronique

Hania Akir, « La modification du nom propre dans les textes journalistiques algériens d'expression française », Aleph [En ligne], Vol 13 (3) | 2026, mis en ligne le 13 septembre 2025, consulté le 05 juillet 2026. URL : https://aleph.edinum.org/16400

Référence papier (archivage Asjp)

Hania Akir, « La modification du nom propre dans les textes journalistiques algériens d'expression française », Aleph, Vol 13 (3) | 2026, 179-196.

© Auteur(s), 2026. Les auteurs conservent leurs droits. Article diffusé en accès ouvert sous licence Creative Commons Attribution 4.0 International — CC BY 4.0, sauf mention contraire portée sur la page de publication.

Résumé

La présente contribution s'appuie sur l'observation d'un emploi particulier du nom propre dans la presse écrite algérienne francophone. Située au carrefour de la syntaxe, de la sémantique et de la stylistique, elle propose une étude linguistique du nom propre qui révèle sa capacité d'adaptation au système de la langue française et d'interaction avec lui. L'emploi modifié du nom propre, perçu comme atypique, se démarque de son emploi référentiel, prototypique, dit « standard », dans la mesure où il montre son aptitude à s'intégrer dans la langue et à fonctionner comme un nom commun. Le nom propre est alors amené à produire du sens selon le contexte qui détermine son interprétation. À partir d'un corpus de vingt-trois énoncés issus d'*El Watan* et du Soir d'Algérie (2008–2015), cet article analyse les mécanismes par lesquels se développent les quatre types interprétatifs que met en place le nom propre modifié. Dans ces énoncés, la structure syntaxique qui l'abrite entraîne l'effacement de sa fonction identifiante au profit de sa fonction descriptive. Ses possibilités combinatoires, avec divers déterminants et expansions, produisent des effets de style et de sens singuliers. L'étude montre que le nom propre n'implique plus nécessairement l'unicité du référent, susceptible de changer, et que la modification peut être syntaxique, référentielle ou relever simultanément des deux dimensions. En définitive, elle met en évidence que ces constructions, bien que jugées inhabituelles, permettent d'exploiter la souplesse, les nuances et la richesse du français, et constituent un procédé stylistique très productif dans le discours journalistique algérien.

Mots-clés

Nom propre, modification, syntaxe, sémantique, stylistique

الملخّص

تستند هذه المساهمة إلى ملاحظة استعمال خاص للاسم العلم في الصحافة الجزائرية المكتوبة باللغة الفرنسية. وتقع عند تقاطع النحو والدلالة والأسلوبية، إذ تقترح دراسة لغوية للاسم العلم تكشف قدرته على التكيف مع نظام اللغة الفرنسية والتفاعل معه. إن الاستعمال المعدَّل للاسم العلم، بوصفه استعمالًا غير نمطي، يختلف عن استعماله الإحالي النموذجي المسمى « معياريًا »، لأنه يبرز قابليته للاندماج في اللغة والاشتغال فيها على نحو قريب من الاسم العام. ومن ثم يصبح الاسم العلم قادرًا على إنتاج المعنى وفقًا للسياق الذي يحدد تأويله. وانطلاقًا من مدونة تضم ثلاثة وعشرين ملفوظًا مستخرجًا من يوميتي *El Watan* و*Le Soir d'Algérie* خلال

الفتـرة 2008–2015، تحلـل هذه الـدراسة الآليـات التي تتطـور بهـا الأنمـاط التأويـلية الأربـعة التي يتيحهـا الاسـم العلـم المعـدل. ففي هذه الملفوظـات تؤدي البنية التـركيبية الحـاضنة للاسـم العلـم إلـى تراجـع وظيفتـه التعـريفية لمصلـحة وظيفتـه الـوصفية. كمـا أن إمكاناتـه التـركيبية، عبـر اقترانـه بمحـددات وتوسـعات متعـددة، تنتج آثـارًا أسـلوبية ودلالية مخصـوصة. وتبين الـدراسة أن الاسـم العلـم لـم يعـد يستـلزم بالضـرورة وحـدة المرجـع، إذ يمـكن لـهذا المرجـع أن يتغيـر، وأن التعديـل قـد يكـون تركيبيًـا أو إحاليًـا أو جامعًـا بين البعـدين معًـا. وفي المحصـلة، تبـرز الـدراسة أن هذه البنـى، علـى الرغـم من غرابتهـا الظاهـرة، تتيـح استثمـار مـرونة الفرنـسية وفروقهـا الـدقيقة وثرائهـا، وتشـكل إجـراءً أسـلوبيًا شـديد الإنتـاجية في الخطـاب الصـحفي الجزائـري.

الكلمات المفتاحية

الاسم العلم، التعديل، النحو، الدلالة، الأسلوبية

Abstract

This contribution is based on the observation of a particular use of the proper name in French-speaking Algerian written press. Located at the intersection of syntax, semantics and stylistics, it proposes a linguistic study of the proper name that reveals its capacity to adapt to and interact with the French language system. The modified use of the proper name, perceived as atypical, differs from its referential, prototypical use, known as "standard", insofar as it shows its ability to integrate into language and to function like a common noun. The proper name is thus led to produce meaning according to the context that determines its interpretation. Based on a corpus of twenty-three utterances drawn from El Watan and Le Soir d'Algérie (2008–2015), this article analyzes the mechanisms through which the four interpretative types established by the modified proper name develop. In these utterances, the syntactic structure containing the proper name causes its identifying function to recede in favor of its descriptive function. Its combinatorial possibilities, with various determiners and expansions, produce distinctive stylistic and semantic effects. The study shows that the proper name no longer necessarily implies the uniqueness of the referent, which may change, and that modification may be syntactic, referential, or simultaneously involve both dimensions. Ultimately, it highlights that these constructions, although considered unusual, make it possible to exploit the flexibility, nuances and richness of French, and constitute a highly productive stylistic device in Algerian journalistic discourse.

Keywords

Proper name, modification, syntax, semantics, stylistics

Introduction

« Quelle autre fonction linguistique les noms propres pourraient-ils avoir, sinon celle de désigner leur porteur ? » (Engel, 1984 : 431). C'est à cette interrogation que répond, incontestablement, leur emploi dit « modifié ». Considéré comme atypique, cet emploi dans lequel le nom propre prend des allures de nom commun, contribue à mettre en valeur et à cerner un ensemble de facteurs relevant de sa construction et de son interprétation. En effet, si l'usage du nom propre modifié est réputé marginal, son étude est à même d'en améliorer la connaissance aux niveaux syntaxique et sémantique. C'est un fait, le traitement des noms propres modifiés implique celui de leur construction grammaticale et des effets de sens qui en résultent.

Le nom propre, en position référentielle, dans une construction typique et reconnue depuis toujours au nom propre, dans laquelle il affirme sa propriété spécifique — l'autodétermination —, ne présente pour nous aucun intérêt. Dès lors, notre contribution vise à étudier le fonctionnement du nom propre lorsqu'il est modifié, en s'appuyant sur des exemples issus de la presse francophone algérienne ; à cet effet, nous examinerons la combinaison du nom propre avec différents déterminants et compléments, ainsi que l'interprétation de cette combinaison spécifique.

La réalisation de notre étude s'est fondée sur des énoncés extraits d'*El Watan* et du*Soir d'Algérie* : deux quotidiens généralistes algériens francophones. Ces deux quotidiens d'information comptent parmi les premiers journaux de la presse privée algérienne et, à ce jour, parmi les plus vendus en Algérie. Les vingt-trois extraits exploités dans le présent travail ont été fournis par des numéros publiés entre 2008 et 2015, et relèvent de diverses rubriques : civilisation, culture, histoire, politique, religion. Ils ont été choisis uniquement parce qu'ils présentent des noms propres modifiés ; toutefois, en nombre considérable, ceux-ci n'auraient pas pu tous figurer dans cette étude, d'autant que cela n'aurait été d'aucune utilité.

1. Qu'est-ce qu'un nom propre modifié ?

Pouvant s'appliquer à tous les types de noms propres, le concept de modification a été introduit par Kleiber (1981) pour désigner un emploi dans lequel le nom propre perd son unicité et sa singularité, propres à son usage référentiel ordinaire, qui présuppose un référent unique. Un nom propre dit « standard », c'est-à-dire non modifié, remplit sa fonction dénominative. Il présente un caractère de désignateur direct et rigide ; en revanche, lorsqu'il est utilisé à d'autres fins que la désignation de son porteur, il est qualifié de nom propre modifié, et la construction syntaxique dans laquelle il est occurrent fait que sa fonction identifiante est dominée par sa fonction descriptive et caractérisante.

Quand un nom propre est modifié, un changement de référent se produit. Kleiber considère qu'un nom propre est modifié s'il est déterminé, alors que, pour

Jonasson, un nom propre est modifié lorsqu'un lien référentiel est altéré. Jonasson (1994) estime que le passage du nom propre de l'identification directe d'une valeur à l'indication d'un rôle découle « d'un desserrement du lien direct entre le nom propre et son porteur » (1994 : 237), desserrement résultant « de la présence de certains déterminants incompatibles avec le nom propre terme singulier ou désignateur rigide » (1994 : 237) et de complément. Le nom propre sert alors à indiquer un rôle plutôt qu'à identifier une valeur (le référent). En effet, associés aux noms propres, les déterminants et les compléments peuvent faire apparaître ce rôle par lequel sont décrits des particuliers ; cette association fait alors fonctionner les noms propres à la manière des noms communs, présupposant des catégories référentielles plutôt que des référents uniques.

Si les points de vue de Kleiber et de Jonasson sont tous deux pertinents, « les deux perspectives qui en découlent, référentialiste et syntaxique, sont liées et complémentaires, mais selon qu'on s'attache à l'une ou l'autre, on optera pour une conception plutôt syntaxique ou plutôt sémantique de la modification » (Leroy, 2004 : 74). La perspective référentialiste retient le critère de la perte du caractère unique ou singulier. La perspective syntaxique retient le critère de la présence d'une détermination. Dans la perspective référentialiste, le déterminant modifie la fonction de désignation individuelle du nom propre, ce dernier ne désigne plus (ou désigne en partie) son référent habituel, mais un aspect de ce référent ou même un tout autre référent. Dans la perspective syntaxique, le déterminant permet la création d'une classe, et fait du nom propre « le nom d'une classe virtuelle ou effective » (Noailly, 1999 : 111). La modification est donc un phénomène syntaxique ou référentiel, mais elle peut aussi se réaliser à la conjonction de ces deux dimensions.

2. Les types d'emploi modifié du nom propre

Des classements servent de base et d'armature à l'étude des constructions du nom propre dites atypiques, afin de distinguer ses divers fonctionnements sémantiques découlant de la variété des structures syntaxiques dans lesquelles il est occurrent. Ainsi, les noms propres modifiés se répartissent en quatre types interprétatifs : dénominatif, métaphorique, « manifestation » et « exemplaire ».

2.1. Le type dénominatif

L'emploi dénominatif du nom propre est « un emploi particulier et modifié » (Leroy, 2004 : 70). Il implique une modification référentielle, dans la mesure où l'individu, désigné par le nom propre, est considéré sous un angle qui s'est déplacé, portant entièrement sur la dénomination par ce nom. Jonasson (1994 : 174) explique que, dans cet usage, le nom propre est interprété comme dénotant un rôle pouvant être assumé par plusieurs individus. L'interprétation dénominative n'exige pas l'identification du référent du nom propre, elle fait tout simple-

ment intervenir le prédicat de dénomination : « être appelé NP[1] ». Gary-Prieur (1994 : 129) illustre cela par l'équivalence suivante : « un NP = un *x* qui s'appelle /NP/ ». La construction dénominative s'appuie sur le prédicat lui-même (être appelé), ainsi que sur l'acte de prédication qui confère à un individu un nom.

Sur un plan sémantique, la construction dénominative est équivalente à « être appelé NP » ou à « être membre de la famille appelée NP », comme l'illustrent respectivement les exemples (1) et (2).

> **(1)** Dans la série, ***les James Bond*** [c'est nous qui soulignons[2]] montrent bien la déclinaison qui s'est produite au fil des décennies. (El Watan, 30/04/2009)
>
> **(2)** Il faut savoir que ***les Guedaffi*** avaient importé des armes sophistiquées à coups de milliards de dollars. (Le Soir d'Algérie, 09/10/2014)

Les énoncés (1) et (2) montrent bien que lorsque l'on parle de modification de noms propres dénominatifs, deux rôles entrent en ligne de compte : « être appelé NP » ou « être membre de la famille appelée NP » ; le premier étant considéré comme un rôle simple, puisque le syntagme abritant le nom propre signale des individus ayant la propriété « être appelé NP », le second étant considéré comme un rôle complexe qui se manifeste seulement si la famille en question est célèbre dans la communauté linguistique, sinon il se prête au rôle simple assigné par la propriété « être appelé NP ». Du reste, on voit parfaitement, à travers l'énoncé (2), que l'interprétation dénominative des noms propres de famille implique des facteurs extralinguistiques.

> « Remarquable est en fait la facilité avec laquelle les noms propres de famille arrivent à décrire des rôles inférés à partir de connaissances moins systématiques que celles qui relèvent du système d'attribution et d'héritage des noms propres. Nous pensons à l'association au nom propre de certaines propriétés caractéristiques ou de l'image d'un membre type de la famille. Un tel rôle a tendance à se greffer sur le nom propre de famille […] et n'inclut donc pas seulement la propriété de porter le NP et d'être membre de la famille NP, mais aussi celle de posséder certaines propriétés typiques de cette famille. » (Jonasson, 1994 : 210)

Par ailleurs, dans ces deux énoncés, on perçoit que la modification dénominative est d'ordre sémantique. La présence de l'article pluriel précédant le nom propre pour former le syntagme nominal « les NP » indique l'existence d'une classe d'éléments, d'une pluralité d'individus dénotés par ce nom propre. Cela s'explique aisément dans le cas d'un nom de famille porté par les membres de celle-ci, comme dans (2), ou même par des personnes sans lien de parenté (cas

1. Nom propre.
2. Convention : les mots en gras dans les citations sont de nous, sauf indication « gras dans l'original ».

des noms de famille homonymes), ou encore quand plusieurs comédiens ont incarné, au théâtre ou au cinéma, le même personnage, comme dans (1). Dans ces conditions, la fonction du nom propre n'est plus identifiante, mais classifiante, descriptive ou caractérisante, dans la mesure où celui-ci sert à indiquer l'appartenance à une classe, celle d'être « un NP », c'est-à-dire « membre de la famille appelée NP » ou « être appelé NP », selon le contexte. C'est précisément ainsi que se justifie la modification sémantique.

Sur le plan syntaxique, la modification s'affirme clairement, étant donné que le nom propre est articulé ; il peut se combiner avec un article défini ou indéfini, au singulier ou au pluriel. Les rares compléments qui figurent dans cette construction spécifique sont généralement des adjectifs antéposés. En nombre restreint, ceux-ci ont pour fonction d'attirer l'attention sur l'acte par lequel le nom propre est attribué à un particulier. Marqueurs du prédicat de dénomination, ils présentent le caractère autonymique du nom, à l'instar de « nommé » et de « certain » ; ce caractère est illustré par les énoncés (3) et (4).

> **(3)** ***Un nommé Chemseddine***, autoproclamé cheikh, qui déverse régulièrement son fiel sur une chaîne de télé, a sauté sur l'occasion pour appeler carrément au meurtre, rappelant certains télévangélistes américains, qui ont déclaré la guerre totale à l'islam. (El Watan, 11/11/2014)
>
> **(4)** Eh bien, nous savons aujourd'hui qu'il a été lu par au moins une personne : ***un certain Ali B***. (El Watan, 09/04/2009)

Il est important de préciser ici que le participe passé « nommé » se charge d'expliciter le rôle du nom propre, et que l'adjectif indéfini « certain » garantit l'interprétation référentielle du syntagme nominal abritant le nom propre ; autrement dit, la propriété « s'appeler NP » est mise en relief dans le seul objectif d'affirmer l'identité du référent du nom propre, elle n'apporte rien d'autre. La présence de « nommé » et de « certain » renforce l'identification du référent visé et, partant, de l'intégralité du syntagme nominal. On pourrait alors penser que, dans ce type d'emploi, les noms propres ont le même comportement que les noms propres non modifiés, à savoir que leur fonction se limite à désigner et identifier des référents discursifs. Mais l'article indéfini un est un élément non négligeable, soulignant la nouveauté du référent en question, supposé inconnu au destinataire de l'énoncé, lequel serait peut-être dans l'incapacité d'identifier ledit référent par un nom propre non modifié. L'usage du nom propre modifié, répondant à une exigence pragmatique, s'impose et assure l'identification par le truchement de la propriété « s'appeler NP ». Il y a donc forcément un desserrement du lien entre le nom propre et son référent, celui-ci ayant été introduit par un syntagme nominal indéfini.

Généralement, le participe passé à valeur adjectivale « nommé » et l'adjectif « certain » servent à marquer une distance entre l'énonciateur et le référent ciblé,

le but étant de permettre à celui-là de signaler clairement qu'il ne connaît pas celui-ci, comme dans (3) et (4), où, conformément à ce que l'on observe habituellement, les constructions « un nommé NP » et « un certain NP » apportent au sein du discours un élément nouveau et inconnu. Ce mode de désignation des personnes comporte une nuance péjorative, car il réduit la personne à laquelle le nom propre renvoie à un inconnu, en l'associant à un individu lambda.

Pourtant, dans les énoncés (5), (6) et (7), on constate que les déterminants « un nommé » et « un certain » sont combinés à des noms propres de personnes, qui non seulement ne sont pas inconnus, mais jouissent d'une célébrité universelle.

> **(5)** Zampano nous raconta que c'était l'un de ses amis, ***un nommé Marcello Mastroianni***, un acteur italien qu'il avait connu jadis à Paris, qui lui présenta dans un restaurant d'Alger Anna Karina avec qui il tournait un film. (Le Soir d'Algérie, 28/12/2014)
> **(6)** [Bou-Saâda] C'est la ville saharienne la plus proche d'Alger et, outre ses attraits naturels, ***un certain Nasredine Dinet*** y a vécu ! (Le Soir d'Algérie, 20/11/2014)
> **(7)** Et ce, jusqu'à ce qu'***un certain Ben Laden*** soit accusé d'être derrière les attentats du 11 septembre, ce qui induisait qu'il fallait l'éliminer et renverser le régime des talibans qui lui avait donné le gîte et le couvert. (Le Soir d'Algérie, 11/09/2008)

Dans ce cas de figure, l'emploi des noms propres modifiés ne se justifie aucunement par une nécessité pragmatique, car la détermination de ces noms n'introduit pas un référent inconnu. La modification dénominative s'explique ici par une volonté des énonciateurs de produire un effet stylistique qui, d'une part, se veut ironique en faisant mine d'ignorer l'identité de Marcello Mastroianni, de Nasredine Dinet et de Ben Laden, et, d'autre part, ramène les destinataires à un temps où ces personnages n'étaient pas encore célèbres, procédant ainsi à un déplacement temporel. Les auteurs donnent à leurs énoncés une forme d'expressivité en jouant sur le contraste qui naît de la combinaison des déterminants « un nommé » et « un certain » avec des noms propres désignant des référents notoires. Dans ce type d'emploi, la modification dénominative relève bien évidemment de la stylistique et de la rhétorique et non de la pragmatique.

Les considérations relatives aux noms propres modifiés dénominatifs montrent que trois principes régissent leur modification. Celle-ci s'explique par des raisons pragmatiques, sémantiques ou rhétoriques. Nous avons observé plus haut que la modification pragmatique opérait en dépit du fait que le nom propre demeurait désignateur rigide ; desserrant le lien direct entre lui et son référent, la présence d'un article permet de satisfaire la présomption identifiante, présomption qui n'est pas assurée par le nom propre seul dans la situation d'énonciation. Par ailleurs, nous avons constaté que la modification sémantique ne visait pas l'identification d'un référent, mais la mise en valeur d'un rôle classifiant ou caractérisant,

par l'appartenance à une classe dénotée par un nom propre. En outre, la modification dénominative ne peut être utilisée qu'à des fins rhétoriques et stylistiques, lorsque l'absence de la présomption identifiante ou de la présupposition de la pluralité est feinte, dans le seul but de produire un effet de style.

2.2. Le type métaphorique

« Dans les types dénominatif et métaphorique, le nom propre est interprété comme dénotant un rôle qui peut être assumé par plusieurs individus différents. » (Jonasson, 1994 : 174). Le nom propre métaphorique ne désigne plus un particulier mais sert à indiquer un rôle par lequel un autre particulier sera décrit et identifié. Ce rôle n'est pas défini par la propriété « s'appeler NP », mais par des propriétés caractéristiques du particulier (connu) porteur du nom propre qui est le référent original. C'est moins la valeur (le référent) du nom propre que le rôle social qu'il assume dans la mémoire collective de la communauté linguistique qui s'avère dominant, puisque le particulier n'est pas directement visé mais plutôt ses caractéristiques. En indiquant un rôle et en délaissant la valeur, le nom propre remplit une fonction plus prédicative que référentielle.

Comme son nom l'indique, l'interprétation de ce type d'emploi fait appel à une relation métaphorique dans laquelle le nom propre renvoie à un référent qui n'est pas son porteur, mais qui présente des similitudes avec lui. Néanmoins, il faut noter que, parfois, dans les emplois au pluriel, le porteur original du nom propre est inclus parmi les référents désignés par ce dernier, comme l'illustrent les exemples (8), (9) et (10).

> **(8)** Si vous aviez lu le texte, Madame la Ministre, vous auriez noté qu'il fustige assez tous ***les Papon*** et tous ***les Bousquet*** pour être taxé d'antisémite. (Le Soir d'Algérie, 29/10/2008)
>
> **(9)** Joie de retrouver, Noureddine Saâdi et votre serviteur, des amis attachants comme Abdelkader E., toujours aussi vif d'esprit, l'humour intarissable, lucide et fidèle aux combats impérissables ***des David opprimés*** contre ***les Goliath de tous les acabits***. (Le Soir d'Algérie, 14/06/2009)
>
> **(10)** Et elle [Mme Clinton] nous expliquera aussi comment ***le grand Rambo*** n'arrive pas à écraser, sur un terrain nu et explosé, quelques milliers d'excités en pick-up, ***des Mad Max manipulés*** plutôt que des soldats d'une véritable armée. (Le Soir d'Algérie, 04/02/2015)

Cet emploi, dans lequel la modification est à la fois syntaxique et référentielle, permet au nom propre de se combiner avec tous les types de déterminants, quels que soient leur genre et leur nombre, ainsi qu'avec tous les types de compléments. La présence du déterminant contribue à l'interprétation métaphorique du nom propre auquel est souvent associé un complément postposé, comme dans

les exemples (9), (10), (12) et (13), ou parfois antéposé, comme dans l'exemple (10), ou les deux en même temps, comme dans l'exemple (11).

> **(11)** J'ai bien cité ***le nouvel Ésope algérien***, celui qui va vider les maquis. (Le Soir d'Algérie, 18/03/2015)
> **(12)** Retour sur Fadhma N'Soumeur. Eh bien force est de constater que si quelqu'un comme Tahar Oussedik ne nous avait pas légué ce livre, beaucoup d'entre nous n'auraient peut-être pas su grand-chose sur cette dame que les soldats d'occupation avaient surnommée ***la Jeanne d'Arc du Djurdjura***. (Le Soir d'Algérie, 01/03/2015)
> **(13)** En attendant que surgisse dans ce pays ***un Jules Ferry nourri des véritables valeurs de la citoyenneté***, nos instits et nos profs continueront à se battre dans l'indifférence mortelle d'une société profondément blessée jusqu'au mutisme. (Le Soir d'Algérie, 20-21/02/2009)

Dans les exemples (10) et (11), la présence des adjectifs antéposés « grand » et « nouvel », dans les syntagmes abritant les noms propres, accentue l'interprétation métaphorique. Soulignant la métaphore, ces modifieurs spécifiques, insérés entre l'article et le nom propre, jouent le rôle de marqueurs d'un acte de prédication qui attribue à un tiers les caractéristiques du référent initial du nom propre. La présence du déterminant et du modifieur devant le nom propre a un impact certain ; « en prenant un déterminant et des modificateurs, les noms propres acquièrent un caractère essentiel du nom commun : ils fonctionnent comme des termes généraux qui présupposent l'existence de classes référentielles comportant plus d'un membre » (Rigel cité dans Schnedecker, 2005 : 99). En effet, « le grand Rambo » laisse penser qu'il existe une classe de Rambo : « le petit Rambo », « le jeune Rambo », « l'énorme Rambo », etc., de même que « le nouvel Ésope » permet d'envisager qu'il y a une classe d'Ésope : « l'ancien Ésope », « le vieil Ésope », « le prochain Ésope », etc. À travers ces interprétations métaphoriques, le nom propre ne désigne plus un particulier mais renvoie à une catégorie, construite et définie par certaines propriétés du référent initial.

Les destinataires des énoncés qui abritent des noms propres modifiés de type métaphorique doivent être en mesure d'associer ces noms propres à leurs référents originaux, même si ce ne sont pas ces derniers qui sont désignés dans l'énoncé, mais d'autres particuliers pertinents dans le discours, parce qu'ils présentent des similitudes avec eux. Ils sont alors liés aux référents originaux retenus par la mémoire collective de la communauté linguistique.

Ainsi, le nom propre en emploi métaphorique n'a pas pour fonction d'identifier un référent mais de prédiquer des propriétés. Celles-ci le définissent et en font un élément descriptif. Servant à autre chose qu'à désigner un référent, cet emploi du nom propre indique un rôle qui se distingue dans l'énoncé. Dans ce cas, la fonction du nom propre est descriptive, alors qu'elle est identifiante lorsque la valeur (le référent) du nom propre est saillante. Lorsque le nom propre n'est

pas en emploi référentiel, il met systématiquement en évidence une propriété notable dans l'énoncé. À ce nom propre est donc associé un rôle social bien défini, identifiable uniquement sur la base de connaissances encyclopédiques pertinentes. Mais même quand la fonction du nom propre n'est plus identifiante mais descriptive, l'identification de son référent reste importante, car la connaissance de ce dernier, donc du particulier et de ses caractéristiques, aide à déterminer ce rôle. Toutefois, c'est toujours le contexte qui permet de savoir lequel, le rôle ou la valeur, prédomine dans un énoncé.

2.3. Le type « exemplaire »

Gardiner (1954 : 14) considère anormaux les emplois des noms propres exemplaire, métaphorique et dénominatif, mais il les trouve expressifs. En emploi exemplaire, le nom propre exprime une valeur de parangon ou d'échantillon. « Le type « exemplaire » est de la même espèce que le type métaphorique. Lui aussi se manifeste avec un nom propre incarné et se base sur les propriétés caractéristiques d'un porteur bien connu de ce nom propre. » (Jonasson, 1994 : 234).

Dans la construction dite « exemplaire », « la valeur dominante est plutôt l'expression du parangon que celle de la métaphore à strictement parler. » (Leroy, 2005 : 97–98). La proximité, voire la parenté forte, des types « exemplaire » et « métaphorique » est toujours soulignée parce que leur fonctionnement sémantique est proche ; ils représentent deux expressions différentes, mais voisines, du haut degré, par le nom propre. Ils constituent deux façons nuancées d'exprimer un niveau élevé, par la création d'une catégorie que symbolise un modèle, un parangon. Seule la perspective sémantico-référentielle permet de tracer une limite entre ces deux types. Effectivement, en emploi métaphorique, le nom propre renvoie à un autre référent que son référent initial, contrairement à l'emploi exemplaire, où il ne renvoie à aucun autre référent que son référent initial. Cela fait donc de l'emploi exemplaire un emploi métaphorique sans déplacement référentiel. Cette idée conduit alors Jonasson (1994) à considérer l'emploi exemplaire comme un embryon d'emploi métaphorique, « un premier pas vers la métaphorisation »[3].

Dans le type « exemplaire », le référent du nom propre est érigé en exemple, « en parangon prototypique d'une catégorie » (Jonasson, 1994 : 176). Cet emploi spécifique du nom propre présente le référent de ce dernier « comme un échantillon représentatif » (Leroy, 2004 : 73). Cela nécessite que le locuteur comme le destinataire des énoncés connaissent la vie ou les caractéristiques des référents des noms propres en question.

L'emploi exemplaire du nom propre se construit le plus souvent avec un déterminant mais jamais avec un complément. Dans ce type d'emploi, le statut modifié du nom propre n'est pas évident, car si l'on s'en tient exclusivement au

3. Expression reprise par Leroy (2005) pour en faire le titre de son article intitulé « L'emploi exemplaire, un premier pas vers la métaphorisation ? ».

critère référentialiste, il n'y a pas de changement de référence du nom propre stricto sensu. Pourtant, il faut se rendre compte que

> « l'emploi exemplaire constitue bien un emploi modifié du nom propre, non seulement sur le plan syntaxique mais aussi sur le plan référentiel : même si c'est le référent initial qui est finalement visé, le fait qu'il le soit à travers l'expression d'une catégorie, et en tant que parangon, constitue un changement dans le mode de référence suffisant pour qu'on dépasse la simple désignation individuelle et qu'on quitte la référence standard habituellement effectuée par le nom propre. » (Leroy, 2005 : 97)

(14) ***Un Boumediène*** n'aurait jamais laissé passer cette provocation sans réagir et sans rendre le coup ! (El Watan, 14/01/2015)

(15) Elle [la communauté musulmane de France] n'a, certes, pas à s'excuser chaque fois que des illuminés tuent, ou se font exploser au nom de l'Islam, mais elle devrait agir, entendre, par exemple, les appels d'***un Tarik Oubrou***, au lieu de lui donner l'impression qu'il prêche dans le désert. (Le Soir d'Algérie, 12/01/2015)

(16) Cet homme [Camus], ou plutôt, ce fantôme qui hante encore les consciences de la bienpensante postcoloniale (d'où la récupération politique d'***un Sarkozy***) se verrait bien sur une plaque de rue, de boulevard, ou de place algérienne, lui le natif de Mondovi. (Le Soir d'Algérie, 08-09/01/2010)

(17) Le cinéaste [Malek Bensmaïl] confirme qu'il est bien l'un de nos plus remarquables documentaristes, n'ayant rien à envier à ***un Raymond Depardon***, maître du genre. (El Watan, 06/11/2008)

(18) Avec ***un Rouiched***, ***un Hassan el Hassani***, ***un Mustapha Kateb***, et une brochette d'acteurs qui allaient devenir célèbres dans des personnages passés dans le sens commun : Krikèche, l'Apprenti et d'autres. (Le Soir d'Algérie, 10/12/2014)

Dans la composition « article indéfini + NP » apparaissant dans les énoncés ci-dessus, son but n'est plus seulement la désignation, mais la catégorisation, par dénotation, d'une classe. En effet, on considère que le déterminant indéfini présume l'existence d'une classe et d'une pluralité d'objets dénotés par le nom propre. L'article indéfini permet donc de construire une catégorie d'individus ayant des propriétés communes au référent du nom propre. Jonasson explique alors que « l'addition de l'article *un* contribue à gommer le caractère spécifique et défini, intrinsèque à un nom propre non modifié référentiel associé à un porteur connu » (1994 : 231).

Dans les exemples (14), (15), (16), (17) et (18), *un Boumediène*, *un Tarik Oubrou*, *un Sarkozy*, *un Raymond Depardon*, *un Rouiched*, *un Hassan el Hassani* et *un Mustapha Kateb* sont respectivement *Boumediène*, *Tarik Oubrou*, *Sarkozy*,

Raymond Depardon, *Rouiched*, *Hassan el Hassani* et *Mustapha Kateb* par excellence, qui représentent chacun l'archétype d'un certain genre d'individu.

Cet effet d'exemplarité naît de la volonté de généraliser la notion représentée par le nom propre, comme le montrent les énoncés *supra* ; il s'agit, dans (14), d'un type de « fierté », dans (15), d'un type d'« islam libéral », dans (16), d'un type de « communication politique », dans (17) et (18), d'un type de « talent artistique ».

La construction exemplaire fait du référent du nom propre un exemple, un modèle, une incarnation absolue d'une qualité ou même d'un défaut qui le caractérise. Les destinataires de l'énoncé qui abrite cette construction sont implicitement invités, par leurs connaissances encyclopédiques, à se représenter cette caractéristique ou à la rechercher.

Ces structures exemplaires ont parfois entraîné, au fil du temps et des usages, une stabilisation en langue, qui a abouti à un enregistrement dans les dictionnaires ; dans ces conditions, le nom propre ayant servi de parangon se transforme en ce que l'on appelle une antonomase lexicalisée. C'est ainsi qu'*apollon*, *cendrillon*, *don juan*, *mécène*, *mégère*, *vénus* se sont affirmés en tant que noms communs, pour constituer des entrées de dictionnaires et recevoir, respectivement, les définitions suivantes : « jeune homme d'une grande beauté », « jeune fille chargée des tâches ménagères », « séducteur », « personne généreuse envers les artistes », « femme très méchante », « jeune femme d'une grande beauté ». C'est effectivement à partir d'un critère d'exemplarité qu'à l'origine ces noms propres ont été retenus, d'abord par l'usage, puis par la langue, afin d'exprimer le degré particulièrement élevé d'un caractère.

2.4. Le type « manifestation »

« Le type « manifestation » est interprété comme signalant des rôles différents assumés par un seul individu, celui-ci étant par là conçu comme fractionné en plusieurs sous-individus ou manifestations » (Jonasson, 1994 : 174). Gardiner compare le type « manifestation » à une forme de « dédoublement mental ou de multiplication de l'entité originale » (Gardiner, 1954 : 14). En effet, dans cet emploi spécifique du nom propre, il est clairement question d'un processus d'éclatement référentiel, car le référent auquel renvoie le nom propre se trouve multiplié ou fractionné dans certaines situations discursives.

> « Cet emploi du nom propre qui est dit de « fractionnement » ou de « manifestation » dans la terminologie de Jonasson (1992), est appelé, dans celle de Gary-Prieur, en fonction de l'usage de l'article défini ou indéfini, « multiplication » (1989) ou « modalisation » (1991) du nom propre. Quelle que soit l'appellation choisie, dans ce type d'emploi, le référent du syntagme nominal abritant le nom propre ne représente qu'une « partie » du porteur de ce nom. La notion de

> fractionnement du porteur du nom propre est liée à l'affirmation de Kleiber que "ce n'est plus le porteur du nom propre en entier qui est le référent " (1991 : 98), précisant alors qu'une relation partie-tout se crée pour permettre au syntagme nominal contenant le nom propre de désigner un référent différent de celui du nom propre seul. » (Akir, 2017 : 115-116)

Ainsi, le nom propre, dénotant habituellement l'unicité du référent qu'il désigne, peut aussi, dans certains emplois, exprimer différents aspects de ce référent, mettant, de cette façon, en évidence, les possibilités de variation de celui-ci. Le nom propre s'inscrit alors dans une opposition entre deux ou plusieurs facettes du référent.

Quand, dans ce type d'emploi, la détermination et la complémentation sont toutes les deux présentes, elles offrent une structure syntaxique qui met en corrélation le déterminant et le complément, lequel participe à l'identification du référent. Le déterminant renforce le processus de fractionnement du référent en plusieurs sous-référents. Cela veut dire qu'il y a au moins deux référents différents, à savoir deux particuliers portant le même nom ou deux manifestations différentes d'un même référent, et donc une modification du nom propre, puisqu'un nom propre non modifié présuppose l'unicité existentielle du référent. Toutefois, s'il arrive que le déterminant soit absent, la complémentation, elle, est obligatoirement présente, son rôle étant d'indiquer l'aspect du référent du nom propre visé par la construction qui ne renvoie plus au référent dans son intégralité. La fonction sémantique de ces compléments sert avant tout à faire coïncider deux images évoquées : celle du référent original et celle du référent ciblé dans l'énoncé. Le complément modifie l'image du référent original et l'adapte au référent discursif.

La présence de l'expansion « marque un processus d'éclatement référentiel, puisque l'individu, qui, dans le monde réel, est rigidement lié à un nom propre, a été multiplié ou fractionné dans le discours » (Akir, 2018 : 51–52). Créant de la sorte des effets de sens d'une grande variété, cette expansion, qui sert à identifier avec précision le référent visé, est liée au prédicat de dénomination ; sa valeur déterminative conduit à envisager l'existence d'autres individus n'ayant pas la propriété exprimée par cette expansion. Cela signifie que ces constructions induisent la multiplication d'images possibles du référent du nom propre parmi lesquelles une seule est reflétée par le contenu de l'expansion. Cette dernière est obligatoirement formée d'un complément prépositionnel, adjectival ou propositionnel ; sa fonction consiste à indiquer le référent désigné par la combinaison dans son ensemble, lequel se distingue, ne serait-ce qu'en partie, du référent initial du nom propre nu.

Ainsi, grâce aux expansions, dans les énoncés (19), (20), (21), (22), (23), la multiplication des images du référent de chacun des noms propres *Afrique*, *Soudan*, *Bachir*, *Tipasa* est rendue possible.

> **(19)** Il [Lenrie Peters] était observateur de son temps, de ***cette Afrique colonisée***, il était choqué par la traite des esclaves et il a écrit sur cette page d'histoire aussi. (El Watan, 11/06/2009)
> **(20)** Si on ne peut citer tous les romans de ***l'Afrique noire***, notamment les jeunes (dont certains sont déjà célèbres), on peut citer au moins deux romans […] « Saraouina », « Modipu » et la « Kahina » sont les images de ***l'Afrique combattante***, ***l'Afrique libre***. (El Watan, 06/08/2009)
> **(21)** Désolé, mais pour moi, il n'y a qu'***un seul Soudan officiel***. ***Le Soudan de l'intégrisme actif et expansionniste***. (Le Soir d'Algérie, 30/07/2009)
> **(22)** ***Bachir*** [Rezzoug] ***en train de créer*** […] puis ***Bachir triomphant***, ***Bachir exaucé***, ***Bachir retombant en enfance devant son œuvre***, ***Bachir ayant fécondé sa profession par son talent***, ***Bachir épuisé d'un bonheur incomparable et furtif*** qu'il lui faudra renouveler le lendemain. (Le Soir d'Algérie, 09/10/2008)
> **(23)** ***Tipasa ville du royaume de Maurétanie***, ***Tipasa sous Juba II et Ptolémée***, ***Tipasa colonie romaine***, ***Tipasa chrétienne***, ***Tipasa vandale***, ***Tipasa byzantine***… L'histoire de cette ville antique défile éclairant la lanterne des lecteurs. (Le Soir d'Algérie, 26/04/2009)

Ces énoncés présentent une construction spécifique du nom propre dont le référent se trouve fractionné « soit par la multiplicité des objets de référence, soit par l'approche particulière que fait le locuteur d'un référent unique aux « facettes » plurielles » (Akir, 2017 : 127).

Il demeure essentiel de mettre en avant l'utilité de l'expansion dans le processus de multiplication du référent du nom propre, car c'est elle qui donne lieu à la diversité des interprétations : « c'est sur elle que reposent les différentes possibilités de variations du référent du nom propre » (Akir, 2018 : 41). Elle représente une propriété fondamentale de cet usage singulier du nom propre, en levant le voile sur les nombreuses facettes du référent de ce dernier, nommées par certains « manifestation » ou « fractionnement », par d'autres « multiplication » ou encore « modalisation »[4].

Quoi qu'il en soit, il est clair que les constructions avec expansion accompagnant le nom propre permettent de multiplier et de diversifier à l'infini les images du particulier désigné par ce dernier, rendant possibles toutes sortes d'identification et de qualification.

4. Voir plus haut les indications bibliographiques relatives à cette terminologie différentielle.

Conclusion

Consacrée aux spécificités syntaxiques et sémantiques des différents emplois modifiés du nom propre, dont font usage les textes journalistiques, notre étude s'est penchée sur des constructions particulières, qu'elle a considérées du point de vue de leur distribution dans divers contextes syntaxiques, selon des critères discursifs et sémantiques, pour s'inscrire dans le cadre de la stylistique.

À travers l'ensemble des énoncés ayant servi à exemplifier cette étude, il a été possible de constater que le nom propre n'implique pas toujours l'idée de singularité et d'unicité référentielle que l'on lui suppose généralement. En effet, outre sa fonction désignative, celui-ci ouvre la voie à de multiples possibilités de lecture et, dépassant la stricte désignation d'un référent individuel, permet une large production de sens.

Qu'elle soit de type dénominatif, métaphorique, « exemplaire » ou « manifestation », la modification d'un nom propre relève de la pluralité des aspects de son référent. Cela explique que le nom propre à lui seul s'avère parfois insuffisant pour l'identification du référent visé ; c'est alors que ses combinaisons avec un déterminant ou un complément permettent de passer de la singularité de son référent initial à certaines formes de pluralisation.

Force est de constater que la modification du nom propre crée un effet énonciatif et stylistique. La compatibilité du nom propre, avec les déterminants et les compléments, a vocation à véhiculer un effet de sens particulier, et à désigner un référent différent de celui de son porteur. Le nom propre fonctionne différemment selon les contextes énonciatifs ; il permet une forme d'expressivité, reflet de l'affectivité qui se dégage de la relation du locuteur avec le référent initial du nom propre. Le recours à cette faculté du nom propre modifié à produire du sens constitue un procédé stylistique très présent dans la presse écrite algérienne.

Bibliographie

Akir Hania. 2017. « Le fractionnement du référent du nom propre dans les textes journalistiques algériens d'expression française ». *Cahiers de langue et de littérature*, 10–11, pp. 115–128.

Akir Hania. 2018. « Le rôle de l'expansion dans le fractionnement du référent du nom propre dans certains textes journalistiques algériens d'expression française ». *Cahiers de langue et de littérature*, 13, pp. 40–52.

Engel Pascal. 1984. « Le sens d'un nom propre ». *Archives de philosophie*, 47, pp. 431–448.

Gardiner Alan. 1954. *The Theory of Proper Names – A Controversial Essay*. Londres : Oxford University Press.

Gary-Prieur, Marie-Noëlle. 1989. « Quand le référent d'un nom propre se multiplie ». *Modèles linguistiques*, vol. XI, 2, pp. 119–133.

Gary-Prieur, Marie-Noëlle. 1991. « La modalisation du nom propre ». *Langue française*, 92, pp. 46–63.

Gary-Prieur Marie-Noëlle. 1994. *Grammaire du nom propre*. Paris : PUF.

Jonasson Kerstin. 1992. « Les noms propres métaphoriques : construction et interprétation ». *Langue Française*, 92, pp. 64–81.

Jonasson Kerstin. 1994. *Le nom propre. Constructions et interprétations*. Louvain-la-Neuve : Duculot.

Kleiber Georges. 1981. *Problèmes de référence : descriptions définies et noms propres*. Paris : Klincksieck.

Kleiber Georges. 1991. « Du nom propre non modifié au nom propre modifié : le cas de la détermination des noms propres par l'adjectif démonstratif ». *Langue française*, 92, pp. 82–103.

Leroy Sarah. 2004. *Le nom propre en français*. Gap : Ophrys.

Leroy Sarah. 2005. « L'emploi exemplaire, un premier pas vers la métaphorisation ? ». *Langue française*, 146, pp. 84–98.

Noailly Michèle. 1999. « La querelle des noms propres ». *Modèles linguistiques*, 20–1, pp. 107–112.

Schnedecker Catherine. 2005. « Quand un certain David Bowie repoussait les limites du bon goût… ou que modifie *certain* dans les séquences *un* + *certain* + *nom propre* ? ». *Langue française*, 146, pp. 99–113.